



Le SNEP-FSU Caen,
12 rue du Colonel Remy,
14000 Caen

à Caen,
le mardi 11 janvier 2022

A Madame GAVINI CHEVET,
Rectrice de l'Académie de
Normandie

Objet : demande urgente d'audience sur la situation de l'apprentissage de la natation dans la Manche.

Madame la Rectrice,

Suite à notre audience avec Mme BODIN, IA-DASEN de la Manche, nous sollicitons également une demande d'audience urgente car il nous semble anormal d'interdire l'enseignement de la natation, et notamment le savoir-nager, pour les élèves de collège.

En effet, le texte réglementant l'enseignement de l'EPS pendant la crise sanitaire est le protocole sanitaire publié par le ministère décliné en quatre niveaux: il est actuellement positionné sur le niveau 2. Il ne proscriit en rien l'apprentissage de la natation dans le second degré.

En interdisant l'accès aux bassins de natation, elle prive donc les élèves d'accéder au savoir-nager, pourtant priorité nationale, et place de fait l'EPS au niveau 3 du protocole.

Veillez recevoir, Madame, l'expression de notre sincère considération.

Elen Grain, Emmanuel Knosp et Pierrick Gaillard
Secrétaires académique SNEP-FSU Caen

Copie à :

- Mme Garnier & M Menage, IA-IPR EPS
- M Beorchia Sebastien, SNEP-FSU National